



VILLE DE NOUMEA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq, le mercredi 17 septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCAION
11/09/2025

DATE D'AFFICHAGE
11/09/2025

Mme Sonia LAGARDE	M. Bruno CAPY
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Tuilogona O'CONNOR
Mme Chantal BOUYE	M. Marc LE LEIZOUR
M. Patrick GUILLON	Mme Anne-Christine CHIMENTI
Mme Fabienne CHARDIGNY	Mme Kimberley BARONI
M. Tristan DERYCKE	M. Christophe DELIERE
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Laurène CASSAGNE
M. Warren NAXUE	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
M. Michel FONGUE	Mme Liliane CONDOUMY
Mme Janine BAJON	M. Claude CHARLOT
Mme Vaimoe ALBANESE	M. Daniel HINSCHBERGER
Mme Isabelle LAFLEUR	M. Emmanuel BERART
M. Nicolas BRIGNONE	M. Eric MELTESALE
Mme Cindy PRALONG	M. Bernard LAVANDIER
M. Philippe BLAISE	
M. Christophe DELESSERT	
M. Alexandre MACHFUL	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de : 53
conseillers en exercice

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 44
(13 procurations)

Mme Muriel GERMAIN	Mme Naïa WATEOU
M. Makaokio FIHIPALAI	M. Luc BRUN
Mme Magali MANUOHALALO	Mme Valérie LAROQUE
M. Jérémie KATIDJO-MONNIER	Mme Charlotte THAIAWE
M. Joseph BOANEMOA	Mme Stéphanie PAIMAN
Mme Laurie HUMUNI	M. Michel DESMEUZES
Mme Veylma FALAE	Mme Christine BELLET
Mme Jeanne POELLABAUER	M. Patrick SAKOUMORI
M. Jonas TAOFIFENUA	Mme Christiane SARIDJAN
Mme Françoise SUVE	Mme Christine LE SAINT
M. Marc ZEISEL	
Mme Pascale SERVENT	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025-1014
autorisant la signature des marchés sur appel d'offres ouvert
pour le nettoyage de locaux à usage municipal

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 17 septembre 2025

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 modifiée portant réglementation des contrats et marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n° 2025/105 du 28 août 2025,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable (caudd) entendue en séance du 3 septembre 2025

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le maire ou son représentant est habilité à signer, pour une durée d'un an reconductible trois fois, les marchés sur appel d'offres ouvert pour le nettoyage de locaux à usage municipal, à intervenir avec le ou les soumissionnaire(s) proposé(s) par la commission d'appel d'offres concernant les lots suivants :

- Lot n° 01 : Nettoyage du marché municipal et désinfection des chambres froides.
- Lot n° 02 : Nettoyage de l'hôtel de ville de Nouméa.
- Lot n° 03 : Nettoyage des espaces municipaux, des divers espaces du service vie de la cité, de l'établissement public numérique Vallée du Tir et du Proxibus.
- Lot n° 04 : Nettoyage des locaux du Pôle Jeunesse.
- Lot n° 05 : Nettoyage des locaux de l'annexe Galliéni (bâtiments 1 et 2) et de l'annexe République.
- Lot n° 06 : Nettoyage des locaux des casernes de pompiers.
- Lot n° 07 : Nettoyage des locaux du musée de la Ville, du musée de la 2nd Guerre Mondiale, de la villa Higginson, du foyer des Calédoniens (maison Célières).
- Lot n° 08 : Nettoyage des locaux du centre d'art et des ateliers du Faubourg.
- Lot n° 09 : Nettoyage des locaux de la maison des associations, de la France Australe et des archives de la ville de Nouméa.
- Lot n° 10 : Nettoyage des locaux de l'annexe Ferry et de divers locaux municipaux.

- Lot n° 11 : Nettoyage des locaux de la direction de la police municipale et des bureaux de quartiers.
- Lot n° 12 : Nettoyage des locaux du centre technique municipal et des bureaux de la pépinière municipale.
- Lot n° 13 : Nettoyage des locaux de la direction des risques sanitaires et du cabinet médical.
- Lot n° 14 : Nettoyage des gouttières du secteur 01 et du secteur 02.
- Lot n° 15 : Nettoyage des gouttières du secteur 03 et du secteur 04.
- Lot n° 16 : Nettoyage des gouttières de divers édifices municipaux.
- Lot n° 17 : Nettoyage des établissements scolaires secteur 01.
- Lot n° 18 : Nettoyage des établissements scolaires secteur 02.
- Lot n° 19 : Nettoyage des établissements scolaires secteur 03.
- Lot n° 20 : Nettoyage des établissements scolaires secteur 04.
- Lot n° 21 : Nettoyage des établissements scolaires secteur 05.
- Lot n° 22 : Nettoyage des établissements scolaires secteur 06.
- Lot n° 23 : Nettoyage des établissements scolaires secteur 07.
- Lot n° 24 : Nettoyage des établissements scolaires secteur 08.
- Lot n° 25 : Nettoyage des établissements scolaires secteur 09.
- Lot n° 26 : Nettoyage des établissements scolaires secteur 10.
- Lot n° 27 : Nettoyage du centre aquatique de Nouméa, de la piscine Jacques Mouren et de la piscine Henri Daly.
- Lot n° 28 : Nettoyage du centre funéraire, du crématorium et du salon funéraire du 5^{ème} Km.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre les diverses prestations de nettoyage des locaux à usage municipal pour les années 2026 à 2029.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel est estimé à deux cent quarante-cinq millions (245 000 000) de francs CFP TTC par an, soit un montant total de neuf cent quatre-vingt millions (980 000 000) de francs CFP TTC sur quatre ans.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 17 SEPTEMBRE 2025

Notification :

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 18 septembre 2025

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of Kimberley BARONI, consisting of several horizontal strokes and a vertical line crossing them.

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,

A black ink signature of Sonia LAGARDE, written in a cursive style.

SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- SCEB	1
- MISE EN LIGNE	1